

### **Certificat de spécialisation Délégué à la protection des données**

Présentation

#### **Publics et conditions d'accès**

##### **Prérequis :**

Le certificat de spécialisation\* est ouvert aux auditeurs :

- Justifiant au moins d'un diplôme reconnu de niveau bac + 3/4 et d'une expérience professionnelle dans le domaine si possible.
- Avoir le niveau au minimum équivalent aux enseignements dispensés par les UE DRA001 (présentation générale du droit) et DRA002 (initiation aux techniques juridiques fondamentales) du Cnam ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.
- Disposant d'une bonne sensibilisation aux outils des technologies de l'information et de la communication.

#### **Objectifs**

- Permettre à l'auditeur de prétendre à l'exercice de la fonction de délégué à la protection des données (DPD) interne ou externe, à temps plein ou partiel, au sein d'entreprises, organismes publics ou associations, professions réglementées ou activités de consulting externe.
- Permettre à l'auditeur de prétendre à l'exercice de la fonction de "référént protection des données" à temps plein ou partiel, au sein d'entreprises, organismes publics ou associations.
  
- Dans le contexte du RGPD et de la nouvelle loi française sur la protection des données personnelles, identifier les nouvelles contraintes opérationnelles pour les professionnels ainsi que les chantiers "métiers" à mettre en œuvre à court et moyen terme

#### **Compétences**

- Comprendre les enjeux et obligations de la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (RGPD)
- Connaître le statut et les missions du délégué à la protection des données (DPD / DPO)
- Acquérir les savoir-faire nécessaire à l'accomplissement des missions du DPD en entreprise, organisme public ou associatif.
- Garantir la conformité à la réglementation "informatique et libertés" en interne et vis à vis des autorités publiques (CNIL, régulateurs sectoriels).
- Bénéficier d'une sensibilisation au droit du commerce électronique
- Connaître les droits et obligations dans l'usage des technologies de l'information et de la communication.
- Maitriser les risques juridiques encourus par le représentant légal d'un organisme, l'employeur et les salariés.
- Appréhender les moyens de protection des ressources et des données informatiques de l'entreprise, de l'organisme public ou associatif.
- Réalisation de cas pratiques et mises en situation professionnelle - acquisition de compétences métier
- Acquisition de compétences métier
- Élargissement de compétences

Pôle d'excellence en droit à la protection des données, et fort d'une équipe enseignante composée de professionnels reconnus, le Cnam est par ailleurs devenu depuis quelques années le premier organisme public de formation au droit à la protection des données personnelles, et forme chaque année plusieurs centaines de professionnels au RGPD et à la réglementation "informatique et libertés"

---

Programme

## Description

Cliquez sur l'intitulé d'un enseignement ou sur Centre(s) d'enseignement pour en savoir plus.

<b>4 ECTS</b> <b>Droit du numérique</b> <b>DNT104</b>
<b>6 ECTS</b> <b>Métier du délégué à la protection des données (DPD / DPO)</b> <b>DNT105</b>
<b>4 ECTS</b> <b>Etude de cas - mise en situation professionnelle RGPD</b> <b>DNT106</b>

---

Informations pratiques

## Contact

**Cnam La Roche-sur-Yon**  
02 51 44 98 28  
laroche@cnam-paysdelaloire.fr

Impasse Périclès  
BP 30676  
85016 La Roche sur Yon cedex

## Centre(s) d'enseignement

[La Roche sur Yon](#)

---

**Code Stage : CS5200A**

<https://formation-entreprises.cnam.fr/certificat-de-specialisation-delegue-a-la-protection-des-donnees-1023596.kjsp?Rl>